



RAPPORT N°19

.....
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PASSEURS DE MOTS »

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté les objectifs du Contrat Territoire Lecture (CTL) adopté au conseil de communauté du 8 novembre dernier, et le partenariat prévu avec l'association « Passeurs de mots » pour mener à bien certaines actions inscrites au CTL.

Il convient donc aujourd'hui de signer la convention de partenariat avec Passeurs de Mots afin de préciser les actions qui seront portées par l'association et lui permettre de bénéficier de l'aide de la DRAC dédiée à ces actions, via un reversement par ALF.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention avec l'association « Passeurs de mots » telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention ;
- de charger M. le Président de toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.